

IMPORTANT

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

LIGUE REGIONALE DE TIR DU POITOU CHARENTES

**COTISATION CLUBS ET LICENCES
SAISON 2008 / 2009**

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

➤ **COTISATION SOCIETE :**

Aucune licence pré-imprimée ne sera expédiée aux Clubs qui ne se seront pas acquittés de leur cotisation et qui n'auront pas renvoyé les imprimés de créations non utilisés ou annulés.

(Ne nous renvoyez pas les licences qui n'ont pas été reprises par vos tireurs)

Vous voudrez bien nous faire parvenir le coupon réponse ci-joint accompagné de votre règlement **avant le 15 juillet 2008**. (Le chèque sera encaissé la première semaine de septembre sur la saison 08/09)

Dès réception des licences pré-imprimées et des imprimés de créations par la F.F.TIR, nous vous les enverrons ainsi que le bordereau d'envoi de licences pour la saison 2008 / 2009.

➤ **LICENCES SAISON 2008/2009 :**

Conformément aux décisions votées lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, seules les augmentations de la FFTIR sont appliquées sur le prix des licences à savoir :

	<u>Tarifs 2007/2008 :</u>	Vote Ligue	Vote FFTIR	<u>Tarifs 2008/2009</u>
- Cotisation société :	93,00 €	+ 0 €	+ 10,00 €	103,00 €
- Licence Jeune :	32,00 €	+ 0 €	+ 1,00 €	33,00 €
- Licence Adulte :	58,50 €	+ 0 €	+ 1,00 €	59,50 €

ATTENTION !

- Il devra y avoir **un délai maximum de quinze jours** entre la prise de la licence par un tireur dans votre club et l'expédition de celle ci à la Ligue.
- **Les licences des COMPETITEURS devront être expédiées à la Ligue au moins 1 mois avant la date du Championnat** (sinon, pas de prise en compte par le logiciel ISIS possible).

En ce qui concerne les tireurs ayant bénéficié d'un avis préalable, vous voudrez bien nous envoyer leurs renouvellements de licences avant le 15 octobre 2008 de façon à permettre l'enregistrement à la Ligue et l'expédition à la FFTIR dans les délais imposés (au plus tard le 31 octobre 2008 à la FFTIR).

La liste des personnes n'ayant pas renouvelé leur licence à cette date sera communiquée aux Préfectures concernées.

Recevez, Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de Ligue
Jean Claude PIGEAU

✂

(Coupon dûment complété à joindre impérativement à votre règlement avant le 15/07/2008)

Date : _____

N° CLUB : _____ NOM DU CLUB : _____

Règlement de la cotisation Société saison 2008 / 2009 :

Total à verser à la Ligue : 103 euros

Par chèque n° _____ Banque : _____